

RAPPORT ANNUEL 2024

1 usine de valorisation énergétique des déchets, **evna**

2 plateformes de compostage des végétaux

1 installation de stockage des déchets non dangereux

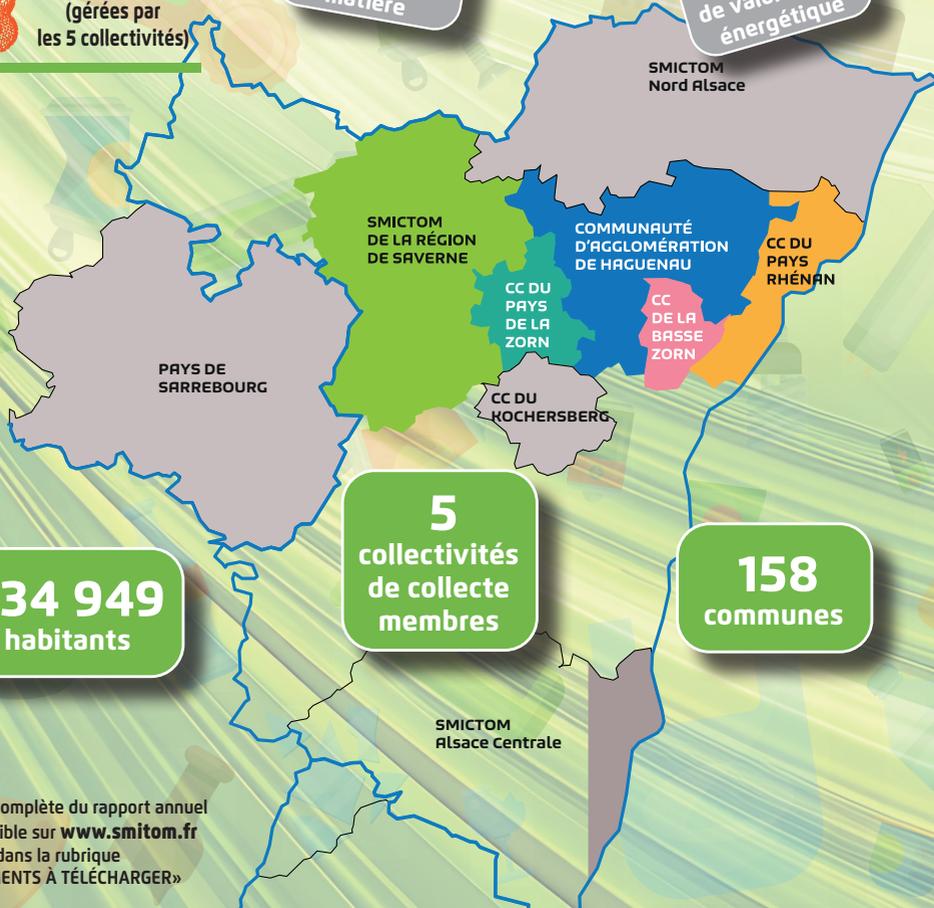
18 déchèteries (gérées par les 5 collectivités)

127 850
tonnes
de déchets apportées
par les membres

94 %
de valorisation

72 %
de valorisation
matière

22 %
de valorisation
énergétique



234 949
habitants

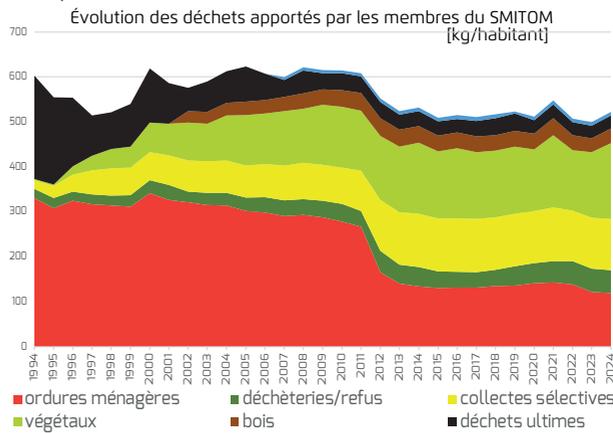
5
collectivités
de collecte
membres

158
communes

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2024, le SMITOM a assuré le traitement de **127 854 tonnes de déchets municipaux de ses membres (+5,16%), soit 545 kg de déchets par habitant** et incinéré 19 505 tonnes d'ordures ménagères d'autres collectivités (les secteurs en gris page précédente) et traité 12 900 tonnes de déchets d'activités des entreprises du territoire.

Déchets du SMITOM	kg/hab/an
Poubelles (ordures ménagères)	119
Assimilables incinérés (déchèteries, refus de tri, marchés)	51
Bacs jaunes (papier, carton, métaux, emballages plastiques)	74
Bouteilles et pots en verre	40
Végétaux	169
Bois	32
Déchets électriques et électroniques (DEEE)	8
Mobilier (benne EcoMaison)	20
Enfouissement (déchèteries)	29



Taux de recyclage matière : 72%
(objectifs de la LTECV * : 55% en 2021, 65% en 2025)

OÙ VONT LES DÉCHETS COLLECTÉS ?

Les **ordures ménagères résiduelles** sont incinérées à l'**usine evna (Energie et Valorisation Nord Alsace) à Schweighouse sur Moder**. L'énergie produite par la combustion des déchets est vendue sous formes vapeur, eau chaude et électricité.

En 2024, l'UVED a fourni plus de 79 000 MWh de vapeur verte à Mars Chocolat France et à la papèterie CENPA, soit l'équivalent de 3 900 foyers chauffés, et a injecté 8 700 MWh électriques dans le réseau public, soit l'équivalent de la consommation de 2 600 foyers ou 2 000 voitures électriques parcourant 15 000 km/an.

Les recyclables :

Les emballages recyclables et papiers sont triés chez ALTEM, à Strasbourg. Ils y sont séparés par matériaux (papiers, journaux et magazines, emballages, flaconnages clairs, colorés et opaques, et différentes qualités de plastiques d'emballages, métaux ferreux et non ferreux), qui sont vendus aux filières de recyclage.



Le verre est collecté par SCHROLL, puis recyclé par O-I Manufacturing France (usines de Gironcourt et Reims).

En 2024, 732 tonnes de métaux, 10 825 tonnes de papiers et cartons, 2 455 tonnes d'emballages en plastique, et 9 393 tonnes de verre ont été recyclés. Les recettes des ventes de matières recyclables ont augmenté de 32% en 2024 (après une baisse de 47% en 2023).

Les **déchets de bois** collectés dans les déchèteries ont été recyclés pour refaire des panneaux d'aggloméré (EGGER dans les Vosges).

Le **compost**, après maturation, a été vendu sous différentes qualités et granulométries, par les exploitants des plateformes de compostage (Vita Compost SAS à Bischwiller et Dettwiller, et Sprinar Compotech à Niedermodern).

Les **déchets électriques** ont été démantelés et dépollués par ENVIE 2E Strasbourg. 3/4 des tonnages ont été recyclés (verre, métaux, plastiques), le reste a été valorisé en énergie et éliminé en installations spécialisées.

En 2024, les **REP jouets, articles de bricolage et de jardin**, se sont greffés sur le mobilier. Le tonnage collecté a augmenté de 23%, soit 4 643 tonnes, prises en charge par Ecomaison.

*LTECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte

LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

Depuis 2024, les collectivités doivent proposer à leurs usagers une solution de tri de leurs biodéchets (compostage de proximité et/ou collecte séparée).

Les 5 collectivités membres du **SMITOM** ont mis en place des collectes en bornes et développé le compostage domestique :

- bornes de biodéchets dans toutes les communes, et vente de composteurs à tarif soutenu pour la **CC de la Basse-Zorn**, qui a enregistré une baisse de 35% de ses OM en 2 ans,
- développement de placettes de compostage et installation de bornes à biodéchets dans les 13 communes ayant le plus d'habitat collectif pour le **SMICTOM de Saverne** (-13%),
- installation de bornes à biodéchets dans toutes les communes de la **CA Haguenau** (-10%),
- développement du compostage de proximité pour la **RIEOM du Pays Rhénan**, bornes à biodéchets uniquement en déchèteries (-26%),
- la **CC du Pays de la Zorn**, où le compostage domestique était déjà très développé, a choisi de l'encourager et de ne mettre en place des bacs



de collecte que sur les 3 communes les plus densément peuplées (- 8%).

Globalement, les ordures ménagères (OM) résiduelles ont baissé de 15% entre 2022 et 2024 sur le territoire du **SMITOM**.

Les biodéchets sont traités en méthanisation. La méthanisation produit de l'énergie et un digestat qui est épandu dans les champs d'agriculteurs alsaciens.

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION



Les actions de terrain se font le plus souvent en collaboration avec les ambassadeurs du tri de la collectivité concernée, et connaissent un succès croissant :

- 82 classes, soit près de 2 400 élèves, de l'école maternelle au niveau post-bac. 1/3 de ces élèves a visité l'**usine evna** suite à l'intervention du SMITOM en classe,
- 2 journées d'exposition,
- 24 journées de contrôles de bacs,
- une journée portes ouvertes à l'**usine evna**

Outils et supports de communication :

- circuit de visite **evna**
- site internet, page facebook, chaîne Youtube
- brochure compostage, fiches compostage domestique, guides du tri, articles presse locale (manifestations, actualités...), bulletins municipaux, bulletins intercommunaux, rapport annuel, carnet de visite **evna** ;

- outils pédagogiques pour divers publics (malles pédagogiques pour scolaires, exposition pour grand public) ;
- matériel d'exposition : panneaux, objets recyclés (les panneaux d'exposition ont été renouvelés en 2021) ;
- campagne de communication contre les imbriqués (radios, sacs à baguettes et RS)

Le Gang des Cétoines (réseau composé des guides et maîtres composteurs des collectivités du SMITOM) a



trouvé son rythme de fonctionnement, même s'il reste essentiellement composé d'agents des collectivités et s'il y a peu de bénévoles. Il succède à la Maison du Compost, dont le marché avec le SMITOM a pris fin en novembre 2024.

Site Internet : smitom.fr et smitom.alsace et smitom.com

Page facebook : www.facebook.com/haguenausaverne.smitom.1

YouTube : www.youtube.com/@smitomhaguenau-saverne807

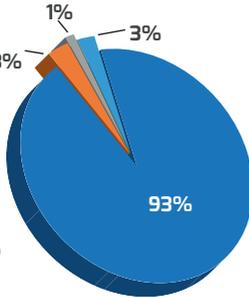
LES INDICATEURS FINANCIERS

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	14 067 313 €
Recettes réalisées :	13 879 670 €
Résultat de fonctionnement :	- 187 642 €

Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Charges financières 0%
- Amortissements

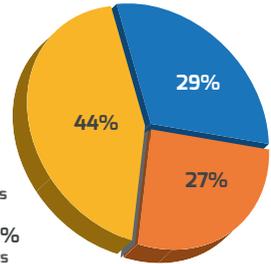


Section d'investissement :

Dépenses réalisées :	639 255 €
Recettes réalisées :	464 547 €
Résultat d'investissement :	- 174 708 €

Recettes de fonctionnement

- Ventes, prestations, remboursements
- Dotations et participations (Eco-Emballages)
- Produits exceptionnels 0%
- Contribution des Syndicats

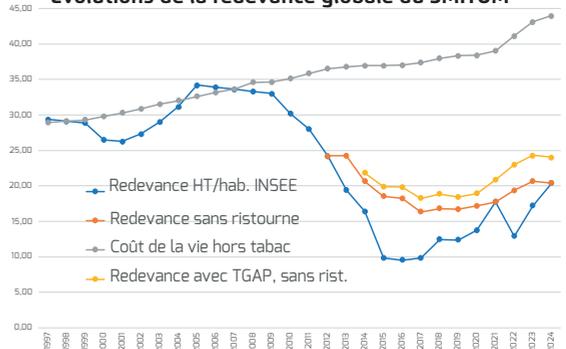


Le déficit de fonctionnement 2024 est dû au rattrapage sur 2022 et 2023 du surcoût des réactifs d'evna (700 000€).

Redevance globale du SMITOM en 2024 :
4 930 880 € soit 21,01€/habitant, décomposés ainsi :

- Part fixe : 4€
- Part verre : 1,57€
- Part incinération : 9,60€ (+TGAP 2,24)
- Part enfouissement : 2,36€ (+TGAP1,79)
- Part refus de tri : 3,44€

Évolutions de la redevance globale du SMITOM



La redevance du SMITOM est facturée aux EPCI de collecte membres, qui y ajoutent leur part pour la collecte et les déchèteries. Elle dépend de la population, des tonnes incinérées (60€/tonne + 15€ TGAP) ou enfouies (83€/tonne + 65€ TGAP), et de la qualité du tri dans les bacs jaunes (le coût des refus est refacturé aux membres).

Sans les recettes des ventes de matériaux recyclables (6,55€/hab), de la valorisation énergétique et autres (36,47€/hab) et les soutiens des éco-organismes (17,11€/hab), la redevance serait plus élevée de 60€/habitant en 2024.

À ces coûts s'ajoute la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes, État), qui a représenté 3,60€/habitant en 2024.

LE SMITOM et la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)
Le SMITOM a atteint, avant 2020, les objectifs fixés par la LTECV
de réduire de 10% la production d'ordures ménagères entre 2010 et 2020 (-38%)
et d'atteindre 55% de recyclage matière et organique (69%).



SMITOM de Haguenau-Saverne

2 rue du Clausenhof - Schweighouse sur Moder -
 B.P. 20 364 - 67507 HAGUENAU Cedex
 Site internet : www.smitom.fr
 Courriel : contact@smitom.fr
 Tél : 03 88 72 04 47 - Fax : 03 88 72 61 71



Ce document et la version complète du rapport annuel sont téléchargeables sur le site internet du SMITOM : www.smitom.fr